30e Année. — N° 4305 — Bureaux : rue Neuve, 4 — UN NUMÉRO : 10 CENTIMES — Bureaux : rue Neuve, 4 — Mercredi 5 Janvier 1876

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LEGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

BOURSE DE PARIS

3 JANVIER

3 0/0.	65 97 1/2
4 1/2.	96 00
Emprunt (5 0/0).	[illegible]

4 JANVIER

(Service gouvernemental)

3 0/0.	66 15
4 1/2.	95 90
Emprunt (5 0/0)	104 65

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Au moment où nous mettons sous presse nous n'avons pas encore reçu les autres cours du jour.

Actions	Banque de France	3810 00
»	Société générale	522 00
»	Crédit foncier de France	610 00
»	Chemins autrichiens	571 00
»	Lyon	963 00
»	Est	575 00
»	Ouest	625 00
»	Nord	1208 00
»	Midi	726 00
»	Suez	737 00
6 0/0	Péruvien	34 1/4
Actions	Banque ottomane (ancienne)	460 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres court		25 12
Crédit Mobilier		187 00
Turc		23 25

DÉPÊCHES COMMERCIALES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

New-York, 31 décembre

Change sur Londres 4.84 1/2; change sur Paris, 5.13 3/4
Valeur de l'or, 113
Café good fair, (la livre) 17 3/4
Café good Cartoes, (la livre) 18 3/4
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, transmises à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets :

Havre, 4 janvier.

Cotons : Ventes 300 b., marché très-calme, prix parfois faibles mais sans pression.

Liverpool, 4 janvier.

Cotons : Ventes 10,000 b., marché soutenu.

New-York, 4 janvier.

Cotons : 13 1/4. Recettes de trois jours 46,000 b.

Dépêches adressées à la Bourse de Roubaix

Havre, 4 décembre.

Cotons : ventes 10.000 b. disponibles soutenus, livrables faibles Amérique, embarquement novembre 6 13/16.

Havre, 30 décembre.

Cotons : ventes 750 b. Marché calme, cotons nouveaux, raides; anciens faciles Louisiane janvier 78.

New-York, 30 décembre.

Recettes de cinq jours 114.000 b.

ROUBAIX 4 JANVIER 1876

Bulletin du jour

Les fêtes officielles du jour de l'an n'ont donné lieu à aucune manifestation politique de nature à occasionner le moindre trouble en Europe.

L'Empereur d'Allemagne répondant au feld-maréchal Wrangel n'a fait allusion à aucun projet militaire et s'est borné à dire aux nombreux généraux qui l'entouraient qu'il était « fier de penser » que les chefs de son armée continuaient « à l'aider » comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Cette espérance est trop naturelle, pour qu'on puisse lui donner une signification belliqueuse.

A Rome, d'après la *Fanfulla*, le roi Victor-Emmanuel répondant aux représentants de l'armée à l'occasion des présentations du nouveau, les félicites des progrès de l'armée et de la bonne volonté dont elle faisait preuve. Il a souhaité à l'armée gloire et honneur. Le roi a ajouté qu'il avait, comme toujours, la certitude que si quelque événement nouveau en fournissait l'occasion, l'armée ne manquerait pas de répondre à sa confiance, et à celle du pays. Les paroles que nous venons de citer n'indiquent non plus que des sentiments de quiétude et de paix.

Il y a tout lieu de penser que le langage tenu à Vienne et à St-Pétersbourg n'est pas moins rassurant. On sait, en effet, qu'aucun nuage n'existe, en ce qui concerne les négociations tendant à régler les difficultés turques. On mande de Berlin que la note du cabinet Andrassy approuvée par la Russie, a été envoyée aux puissances garantes et qu'elle propose de mettre toutes les religions sur le pied de l'égalité et d'établir l'autonomie provinciale et communale. Ces modifications seraient acceptées. La réforme la plus urgente à faire dans les provinces insurgées doit être l'établissement et la répartition de l'impôt par les provinces elles-mêmes et la cessation de la servitude et du pillage. Il y a lieu de croire que, sous quelque forme que soit établi le contrôle des puissances, Vienne demeurera, tant que les circonstances resteront ce qu'elles sont, le vrai centre de l'action diplomatique. On doit beaucoup attendre de cette circonstance, qui est une sorte de garantie pour le maintien d'une politique conciliante.

Voici que cela commence en Belgique : L'*Echo du Parlement* annonce que des troubles graves ont éclaté parmi les grévistes des charbonnages de Louvière. Des coups de feu ont été tirés. La garnison de Mons est partie pour Louvière.

La gauche connaît les proverbes; elle sait qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec dix tonneaux de vinaigre. L'autre jour, comme elle tenait à faire maintenir l'état de siége en ayant l'air d'en réclamer la levée, elle a chargé M. Challemel-Lacour de répandre à la tribune quelques verres de ce vinaigre tout parfumé de fleurs de rhétorique qu'il excelle à fabriquer : aujourd'hui qu'elle veut prendre beaucoup de mouches, c'est-à-dire récolter beaucoup de suffrages pour ses candidats, elle confie la parole à celui de ses orateurs auquel s'applique si complètement ce vers célèbre :

Las ! qu'il est doucereux ! C'est tout sucre et [tout miel !

Il est vrai que parfois ce miel semble aigri, par exemple quand il parle avec une joie mal dissimulée de la revanche du 24 mai; mais dans tout le reste de son discours, qu'il est doux ! qu'il est sucré ! qu'il est aimable ! qu'il est insinuant ! De quel ton charmant et persuasif il présente au pays le remède républicain préparé par ses amis de la gauche ! On croirait entendre certain personnage d'une autre pièce de Molière exhortant M. de Pourceaugnac : « Il est bénin ! bénin ! *Ti farà bene ! ti farà bene !* »

Voyons cependant de quels ingrédients se compose le discours détersif de M. Jules Simon : éloges de la gauche républicaine, éloges de l'Union républicaine, éloges du centre gauche surtout, cela va de soi, c'était la base indiquée de la composition politique que l'habile pracien avait été chargé de préparer dans son laboratoire; mais on pouvait se demander avec curiosité quelles substances spéciales il y ajouterait. En se rappelant les éléments avec lesquels les gauches ont préparé cette fameuse *revanche* du 24 mai, leur principal objectif depuis deux ans, M. J. Simon l'avoue, on devait être curieux de savoir quelle part les vainqueurs du scrutin sénatorial feraient à chacun de leurs alliés. Aux uns, aux légitimistes, M. Jules Simon fait une bonne mesure de compliments, il ne leur ménage pas l'encens, il a honoré hautement leur fidélité et leur caractère; mais, après avoir commencé par déclarer que ceux-là « ont cessé d'être dangereux pour la République », voilà M. de la Rochette et ses amis bien flattés sans doute. Quant aux autres, les bonapartistes, qui sont, hélas ! un peu plus redoutables, on s'est servi d'eux, on reconnaît qu'on a accepté leur concours mais on se défend de l'avoir sollicité et surtout de l'avoir payé.

« Il n'y a pas eu, il n'y a pas et il n'y aura pas d'alliance; aucune alliance n'est possible entre ceux qui ont fait le 2 décembre et ceux qui l'ont subi. » Voilà de fières paroles : mais M. Jules Simon a-t-il bien le droit de les prononcer ? a-t-il bien le droit de dire : « Si les bonapartistes avaient demandé quelque chose, nous aurions tout refusé. » Comment ! vous venez de nous avouer vous-mêmes qu'il vous avait fallu rayer de votre liste des 75 des noms que vous regrettez vivement; et quand vous avez vous-même écrit ces noms en toutes lettres, vous niez avoir fait aucune concession aux bonapartistes ! Et pourquoi donc alors avez-vous rayé M. Taxile Delord, l'historien du second empire, et M. Pelletan, et M. Arago, et celui de tous que vous semblez le plus fier de compter dans vos rangs, le grand citoyen Jules Favre; pourquoi les avez-vous effacés, sinon parce que vous saviez que ces noms était, plus que d'autres, inacceptables pour les bonapartistes ? Et M. Limpérani, dont le succès était si ardemment désiré en Corse (vous en convenez vous-même) par vos amis politiques, pourquoi l'avez-vous rayé, sinon parce que les bonapartistes refusaient leur concours si M. Limpérani était maintenu sur votre liste ? Faites les dédaigneux aujourd'hui, affectez de traiter du haut de vos vertus civiques le groupe de l'Appel au peuple : votre pâleur effacera vos paroles aux amis de l'empire et à leur protection que les vertueux républicains de la liste des gauches ont dû leur entrée au Sénat, et que ce concours vous l'avez acheté en effaçant de votre première liste précisément ceux de vos amis auxquels vous teniez le plus. D'ailleurs, à qui donc ferez-vous croire que les bonapartistes vous ont servi gratis, et chacun ne sait-il pas que, s'ils n'ont pas réclamé ouvertement de candidatures pour eux, c'est que, par votre conduite, vous leur donniez mieux encore que des candidatures.

Commission de Permanence

Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Séance du 3 Janvier

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. SEBERT demande que la commission se réunisse tous les huit jours pour pouvoir surveiller, s'il y a lieu, les agissements électoraux du ministère.

M. DE KERDREL fait observer que ce contrôle serait dépourvu de sanction, la commission de permanence n'ayant pas le droit de convoquer l'Assemblée, le cas échéant, et nullement celui de censurer le ministère.

M. PICARD reconnaît que le contrôle de la commission de permanence est dépourvu de sanction matérielle, mais rien de sanction morale. Il rappelle l'exemple de M. le général de Chabaud-La-Tour qui, interpellé par la commission de permanence au cours d'une période électorale, fut amené à faire des déclarations précieuses au point de vue de la liberté du vote.

M. RAMEAU reconnaît que la commission, dans les circonstances actuelles surtout, doit se garder de taquiner et de tracasser le ministère; mais il ajoute qu'elle doit se tenir en mesure d'exercer son droit de convocation de l'Assemblée si besoin en était.

M. HAMILLE renouvelle la proposition qui avait été faite, dans une précédente commission, de ne point livrer le compte rendu des séances à la publicité. L'orateur prétend que l'adoption de cette mesure aurait l'avantage de laisser aux membres du gouvernement une plus grande liberté de parole.

M. NOEL PARFAIT fait observer que la publication du compte-rendu des séances de la commission n'a pas donné lieu à aucun inconvénient constaté.

M. LEPÈRE ajoute, qu'au surplus, la commission sera toujours maîtresse d'interdire le compte rendu d'un incident particulier.

M. COMBIER demande que la commission fixe, dès à présent, la périodicité de ses séances.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que le règlement s'y oppose. Le règlement dit en effet, qu'à chaque séance, la commission fixe la date de sa séance suivante.

Revenant sur l'incident soulevé par M. Sebert, M. le président reconnaît, avec M. de Kerdrel, qu'à s'en tenir à la lettre de la loi, il est bien vrai que la commission n'a pas d'autre droit que de convoquer l'Assemblée; mais il ajoute qu'il est assez difficile d'assigner une limite exacte aux investigations auxquelles elle croit devoir se livrer, pour se tenir en mesure d'exercer ce droit le cas échéant.

Il rappelle l'exemple de Léon Faucher, ministre de la République de 1848, qui s'étant trouvé en désaccord avec la commission de permanence, s'est refusé pas à donner sa démission, sans attendre le retour de la Chambre, ce dont ajoute M. le président, ses contemporains l'ont grandement honoré.

La commission fixe au jeudi 20 janvier, deux heures, la date de sa première séance.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.)*

Paris, 3 janvier

Les radicaux n'ont pas eu assez d'éloges pour le discours d'adieu adressé par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, à l'Assemblée nationale. Ces éloges étaient bien mérités, car le langage tenu par le duc Pasquier, à la fin de son allocution, prouve combien il est engagé dans l'alliance avec les ennemis de tout ordre religieux et social. En ce qui concerne les *Libertés publiques* conservées au pays par l'Assemblée, le compliment venait assez mal à propos, au lendemain du vote qui, à l'exemple de l'empire, livre la liberté de la presse à la juridiction correctionnelle.

Quant au drapeau, quelle nécessité y avait-il de soulever, dans les circonstances actuelles, cette question ? Le langage du duc Pasquier à ce sujet, nous donne une nouvelle preuve de ce caractère passionné qui ne sait garder aucune mesure et se trouve en opposition avec les véritables qualités de l'homme d'Etat capable de servir utilement son pays. Ranimer, sans motif légitime, des divisions entre les conservateurs, quand leur accord est plus indispensable que jamais, c'est commettre un acte de mauvais citoyen.

Qu'est-ce qu'on disait, que le patriotisme *seul* avait déterminé M. Thiers à accepter l'unique candidature sénatoriale de Belfort ? Voici le langage tenu, à cet égard, chez M. J. Simon :

« M. Thiers ne veut pas, par une option qui laisserait une foule de siéges vacants, prolonger l'agitation électorale.

Enfin, la composition du Sénat pouvant y établir les partis hostiles à la République, à peu près en égal nombre aux républicains, M. Thiers estime qu'il *serait imprudent* qu'un républicain occupât, au début de la session, à lui seul plusieurs siéges, *quand il ne pourrait pour l'élection du bureau, disposer que d'une voix.*

Dans tout cela, on le voit, il n'est plus question de patriotisme.

La correspondance républicaine du *Journal de Genève*, combat les velléités plébiscitaires de M. Thiers et dit à ce sujet : « Les plus sincères admirateurs de M. Thiers redoutepaient, en cas de démission du maréchal, *un retour au pouvoir de cette personnalité absorbante* et ce serait peut-être préparer cette éventualité que de lui conférer le prestige d'une sorte de plébiscite. »

Le désacord qui a éclaté dans la gauche républicaine et qui a eu pour résultat d'empêcher la publication du manifeste H. Martin, tient, dit-on, à ceci :

Plusieurs membres de ce groupe entendent se réserver la possibilité de faire campagne, aux élections, avec les radicaux, d'être appuyés par eux et d'appuyer leurs candidats. M. Martin, allié à M. Waddington pour cette même campagne, se serait trop imprégné des idées du centre gauche, ce qui compromettrait ses collègues aux yeux de ceux-ci, ces derniers ont par conséquent refusé d'approuver la teneur du manifeste dont la rédaction lui était confiée.

Une dépêche télégraphique d'Ajaccio informe qu'une réunion à laquelle assistaient M. Pozzo di Borgo, d'Ornano et plusieurs délégués républicains de la Corse a eu lieu hier dans cette ville, en vue des prochaines élections.

La réunion a décidé qu'aucune candidature républicaine ne serait admise à Ajaccio, et qu'on laisserait M. Rouher en présence du prince Napoléon. Les républicains voteront pour ce dernier.

On annonce les candidatures législatives de deux anciens préfets de l'empire : MM. Gambier, dans les Ardennes, M. Sobier, dans Indre-et-Loire.

La nouvelle n'est exacte que pour le premier; M. Sobier a décliné toute candidature, aussi bien dans Indre-et-Loire que dans le département de l'Aisne.

P.-S. — La légation du Pérou à Paris a reçu un télégramme dans lequel le gouvernement la charge d'annoncer que, malgré que les commissaires continuent leurs négociations pour faire définitivement un contrat de guerre, il est tout prêt à traiter avec les délégués que nommeront les porteurs de bons et prendra avec eux les arrangements nécessaires.

Doit-on interpréter favorablement cette dépêche, ou doit-on redouter de ce côté une nouvelle banqueroute d'Etat ?

Est-ce de la bonne volonté, ou bien est-ce un appel *in extremis* ?

Les fonds péruviens se discréditent de plus en plus, le paiement de son prochain coupon n'étant pas annoncé.

Insuffisant déjà se trouverait la fraude anglo-égyptien... Il paraîtrait, en effet, qu'un groupe financier anglo-français voudrait dépasser la conclusion d'une avance de deux millions de livres sterling au khédive. On n'est pas encore définitivement fixé sur ses propriétés; mais l'opinion générale les considère comme déjà alloués en faveur de l'Angleterre.

Depuis que le radicalisme s'est emparé de la Suisse, les faillites se multiplient et les chemins de fer sont en liquidation.

On écrit de Berne, le 2 janvier 1876 :

« La Suisse fait des expériences bien pénibles en matière de chemins de fer, à peine une affaire est-elle expédiée qu'une autre suit de près. La ligne Berne-Lucerne, achevée depuis deux mois, est sur le point d'être mise en liquidation. »

Je reçois de Vergara la nouvelle suivante, à la date du 31 décembre.

S. M. le roi Charles VII, accompagné de ses aides-de-camp, les généraux Mogrovejo et Lizarraga, est parti hier de Durango pour parcourir les lignes avancées de Guipuzcoa et de Navarre que le rétablissement de la circulation sur le chemin de fer carliste d'Andoain à Alsasua met aujourd'hui à quelques heures de distance l'un de l'autre.

Le ténor Tamberlick a adressé de Madrid, par un télégramme que les journaux ont reproduit, ses félicitations aux défenseurs d'Ernani. C'est une réclame comme une autre que le souvenir de l'un de ses meilleurs rôles aura inspirée au héros de l'*ut dièze*.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du Lille-Valenciennes, appelée à ratifier le traité passé provisoirement entre M. S. Philippart et la Compagnie du Nord, a eu lieu le 30 décembre à midi et demi, au siége social, 51, rue de la Chaussée-d'Antin !

La presse n'ayant pas été admise à cette séance, nous avons dû, pour satisfaire la curiosité légitime de nos lecteurs, aller aux renseignements et voici ceux que nous croyons pouvoir garantir comme exacts.

L'assemblée était présidée par M. S. Philippart. Le Crédit Mobilier, un des plus forts actionnaires de la société, comme on sait, était représenté par M. le comte H. Delamarre, un de ses administrateurs.

M. Philippart a tout d'abord rassuré les intérêts engagés dans la Compagnie du Nord-Est, en apprenant que, d'un commun accord avec cette compagnie, la Compagnie du Nord prendrait, à partir du 1er janvier prochain, l'exploitation des lignes du Nord-Est, et accorderait un nouveau délai de six mois pour la ratification du traité présenté à l'assemblée des actionnaires du Nord-Est des 17 et 18 décembre et repoussé par elle,

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 5 JANVIER 1876.

— 9 —

L'HISTOIRE D'UNE LAIDE

PAR Mlle BLANCHE DE ROSARNOUX.

(SUITE).

— Bien. Ne vous agitez pas, dormez dormez, M. de Tréguen.

Le lendemain, le docteur vint et déclara que le malade allait entrer en convalescence.

Marie des Anges se jeta à genoux et remercia Dieu. Puis, se relevant, elle baissa les rideaux de l'alcôve, et Gontran entendit le son métallique des pièces d'or, qu'elle mettait une à une dans les mains du docteur.

Elle le reconduisit jusqu'à la porte de la mansarde, ensuite elle revint près de Gontran.

— D'où vient cet or que vous avez donné au médecin, demanda le jeune homme avec inquiétude ?

— Cet or ? Mais je viens de le prendre dans votre secrétaire.

— Bah ! je croyais qu'il ne m'en restait plus...

— C'est votre fièvre qui vous a fait perdre la mémoire. Il y a encore là une liasse de billets de Banque, et vous ne manquerez de rien, allez !

— Ce que vous dites est bien étrange, répondit-il en se frottant le front ; ce n'est pas un rêve pourtant, ma sœur... Je me suis relégué dans cette mansarde, j'y ai souffert mille privations, j'ai vécu de mon travail afin d'arriver à payer mes dettes, et je vous assure qu'il ne me restait rien, absolument rien quand je suis tombé malade.

— Allons donc ! Vous rêvez encore. Je sais, moi, que vous êtes riche et que vos dettes sont payées. Dormez, dormez, Monsieur de Tréguen.

— Ma sœur, pourquoi tenez-vous toujours votre voile baissé ? J'aimerais à voir votre visage. Il doit être charmant.

— Charmant, quelle idée ! Qui vous fait le supposer tel ?

— Vous êtes si bonne, vous avez la voix si douce ! oh ! vous devez être charmante !

— Ainsi, Monsieur, dans votre idée, une laide ne saurait être bonne ? Pauvre, pauvre laide ! Peut-être, vaudrait-il mieux qu'il en fut ainsi. Infortunée paria de la société, si la laide n'avait pas de cœur, elle souffrirait moins.

Gontran soupira, évidemment il songeait à Angéline.

— Vous êtes soucieux, M. de Tréguen, reprit la sœur de Bon-secours. Voulez-vous que, pour vous distraire, je vous chante quelque chose ? Je vais m'accompagner sur le piano.

— Un piano ! Il n'y en eut jamais dans cette mansarde.

— Allons donc ! Votre fièvre vous a fait tout oublier...

En achevant ces mots, elle courut au piano, préluda un instant, et d'une voix douce, d'abord tremblante, puis plus rassurée, et avec une expression touchante, elle chanta :

LA LAIDE

Gardez vos églantines
Pour un front gracieux,
Et laissez les épines
Pour mon front soucieux,
A d'autres la parure,
Les dons de la nature,
Le rayon du bonheur,
Sur mon pâle visage
Se reflète un nuage
C'est celui du malheur.
Pauvre fleur étiolée,
Par le destin fanée,
Qu'avais-tu fait au Ciel ?
Il a courbé ta tête,
Et chaque main te jette
Une goutte de fiel.
Jamais la douce lyre,
D'un sublime délire
Pour moi ne frémira.
A la beauté légère,
Les plaisirs de la terre,
Mais nul ne m'aimera.

Elle se tut, et Gontran garda aussi quelques instants le silence, puis il dit : « Vous avez une voix douce et sympathique, ma sœur, mais vous aimez terriblement les laides ! Mais levez donc un peu votre voile, je vous en supplie.

— Impossible, monsieur ! Ne savez-vous pas que la règle de notre ordre le défend !

Telle était la réponse invariable de la sœur, à chaque fois que le jeune homme lui demandait de lever son voile.

Cependant, la convalescence s'avançait : le vicomte de Tréguen se levait chaque jour, et bientôt il put descendre dans le petit jardinet de la portière et y faire quelques pas en compagnie de sa chère garde-malade. Il trouvait dans ses causeries avec elle un charme inexprimable ! Elle avait tant de simplicité, de douceur et d'esprit. Il était facile de voir qu'elle avait lu et lu avec fruit. Gontran, qui s'était beaucoup occupé de littérature, se plaisait à l'entendre réciter de beaux vers. Il arrivait aussi, parfois, que la religieuse parlait de Dieu, de la vie à venir. Alors, Gontran confus et repentant baissait la tête, car il se souvenait combien il avait manqué à ses devoirs.

— Pourquoi êtes-vous triste, lui demanda un jour sa jeune amie ?

— Hélas ! ma sœur, je suis triste, parce que le remord m'oppresse.

— Le remord ?

— Je sens que j'ai fait le malheur d'une pauvre créature qui n'avait qu'un tort, celui d'être laide et ridicule.

— Et elle vous aimait, sans doute, la pauvre femme ! Oh ! qu'elle a dû souffrir !

— Je ne sais si elle m'aime encore. J'espère que non, car il me serait impossible de l'aimer jamais.

— Impossible, dites-vous ! quoi ? avec un cœur comme le vôtre, tendre et reconnaissant, il vous serait impossible de donner un peu d'amour à une pauvre femme qui vous chérit. Oh ! Gontran, Gontran, est-elle cause d'être laide !

— Non. Mais je ne suis pas cause, non plus, de ne pouvoir l'aimer; si vous saviez comme elle est désagréable !...

— Oh ! Gontran...

Il tressaillit : « C'est étonnant, dit-il, combien l'accent de votre voix vient de me rappeler la voix de ma femme, de cette pauvre Angéline.

— Vraiment, monsieur ! Elle s'appelle Angéline... — Oh ! racontez-moi son histoire. Je m'intéresse aux laides; ne pouvoir être aimée, c'est un si affreux malheur !...

Il lui raconta tout, et pendant ce récit, la sœur de Bon Secours tenait une des mains de Gontran sur laquelle elle laissa tomber une larme brûlante.

— Vous pleurez sur le sort d'Angéline ma sœur, demanda le jeune homme ?

— Oui, dit-elle, mais c'est surtout à cause de vous que je pleure. Et puis... Je vais être forcée de vous quitter, monsieur de Tréguen, vous voilà complètement rétabli...

— Me quitter ! c'est vrai ; il devait arriver, ce moment de la séparation. Oh ! tenez, je regrette ces jours de ma convalescence; ils ont été les plus doux de ma vie, mais dites-moi, ma sœur, vous souviendrez-vous de moi ?

— Oh ! oui, dans mes prières...

— C'est vrai; j'oubliais que vous êtes religieuse et que vous ne m'aimez que par charité.

Elle ne répondit pas; elle pleurait en silence.

— Adieu, Gontran, dit-elle enfin ; je vais partir.

— Ange qui m'avez guéri et consolé, s'écria-t-il, en se jetant à genoux; accordez-moi, du moins, la grâce de voir un seul instant votre doux visage ! Par pitié, soulevez un coin de ce voile.